

PREMIERS SIGNES PRINTANIER, ESPOIR RENOUÉ

MARS 2009 | VOLUME XV, NUMÉRO 1

Comme toutes les autres saisons, le printemps nous livre des leçons que nous avons intérêt à méditer, même en matière financière.



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

Des marchés qui semblent vouloir se ranimer

Bien que les statistiques économiques confirment encore la récession, au moment d'écrire ces lignes, les marchés boursiers semblent vouloir se ranimer. Plusieurs analystes sont d'opinion qu'ils ont atteint leurs planchers et que la reprise est déjà amorcée. Ce point de vue s'inspire du cycle traditionnel de ces marchés qui, historiquement, précède d'environ six à neuf mois l'évolution de l'économie. Tout compte fait, que les marchés boursiers aient débuté ou non un nouveau cycle haussier, il semble que la reprise pourrait être à nos portes si l'on tient compte des incitatifs très importants consentis par les États afin de dynamiser leurs économies respectives. Pour plus d'information sur le contexte actuel, nous vous invitons à prendre connaissance de l'article qui traite des marchés boursiers et de l'économie, dans le présent numéro.

De plus, si vous n'avez pas encore révisé la répartition de votre portefeuille en fonction de votre tolérance aux risques, de votre horizon de placement et de l'évolution récente des marchés, il est grand temps d'y voir. Consultez votre conseiller des Fonds FMOQ qui se fera un plaisir de vous aider dans cette tâche délicate et importante.

Une campagne REER très fructueuse

La campagne REER a pris fin le 2 mars dernier et les résultats obtenus sont des plus encourageants. En effet, malgré l'inquiétude suscitée par les marchés boursiers, nos participants et participantes ont eu la sagesse de contribuer au maximum à leurs REER. Plusieurs ont profité de l'occasion pour connaître et se prévaloir de nos divers produits alternatifs. Les entrées nettes de fonds (entrées moins sorties) des deux premiers mois de 2009 sont donc similaires à celles de la même période, l'an dernier. Nous tenons à remercier les participants et participantes aux Fonds FMOQ pour leur confiance et à les assurer de notre détermination à continuer à faire l'impossible pour en demeurer dignes et, surtout, pour être constamment à la hauteur de leurs attentes.

Contribuer dès maintenant pour l'année financière 2009

Une fois encore, cette campagne REER a été marquée par une forte affluence d'investisseurs au cours des derniers jours. Nous tenons à vous rappeler qu'il existe une méthode efficace et moins douloureuse de cotiser à un REER, soit le dépôt préautorisé (DPA). Notre système permet en effet d'effectuer des retraits dans un compte bancaire selon une fréquence parfaitement adaptée aux besoins spécifiques des participants et participantes, tout en leur permettant de contribuer facilement à leurs REER et, par le fait même, d'investir dans les marchés tout au long de l'année. Que ce soit par dépôt préautorisé ou par versement forfaitaire, contribuer dès à présent à votre REER 2009 vous permettra de bénéficier pleinement de la reprise des marchés boursiers.

Suite à la page 2

DANS CE NUMÉRO...

Mettre la crise en perspective	4
Connaissez-vous les trois Fonds FMOQ diversifiés ?	6
Des modifications aux lois fiscales sur le revenu	8
L'histoire en capsule	9
Survol des marchés financiers	10
Rendements annuels composés	11
Valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Nouveau plafond REER pour 2009

Il est important de noter que plafond REER pour l'année 2009 est de 21 000 \$ (soit 18 % des revenus admissibles de l'année 2008, maximum 116 667 \$). Il va de soi que si vos revenus excèdent ce montant, vous avez tout avantage à constituer en parallèle un portefeuille hors REER. Enfin, ceux et celles qui souhaitent ajuster leur dépôt préautorisé (DPA) en conséquence n'ont qu'à communiquer avec leur conseiller des Fonds FMOQ.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Le CELI, ça vous dit quelque chose ? Si votre réponse est non, vous auriez grand intérêt à consulter rapidement votre conseiller des Fonds FMOQ. Sommairement, le CELI est un nouveau produit d'épargne qui permet de placer, à l'abri de l'impôt, un montant de 5 000 \$ par année. Contrairement à un REER, les cotisations ne sont pas déductibles d'impôt, mais, en contrepartie, il est possible de retirer (et de remettre) le capital en tout temps, et ce, sans aucune incidence fiscale. Pour plus de renseignements, consultez notre dernier numéro (décembre 2008) ou notre dépliant disponible dans notre site Internet (www.fondsfoq.com).

Les Fonds FMOQ : diversifiés pour répondre à tous les besoins

La gamme des Fonds FMOQ comprend trois Fonds diversifiés qui répondent à divers besoins. Les connaissez-vous ? Lequel est le mieux adapté à votre situation ? Dans le présent numéro, l'article de Martin Vallée répond à ces questions. Au moment où vous songez peut-être à réviser votre stratégie de placement, ce texte vous sera sûrement d'une grande utilité. Si des renseignements additionnels s'avéraient nécessaires, ou pour simplement en discuter, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Conseil d'administration de nos sociétés

Au mois de mars dernier, les membres du conseil d'administration de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* et de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* ont vu leurs mandats renouvelés. Ces membres sont :

- D^r Louis Godin, président
- D^r Marc-André Asselin, vice-président
- D^r Yves Langlois, secrétaire-trésorier

- D^r Claude Saucier, administrateur
- D^r Renald Dutil, administrateur
- D^r Jacques Dinelle, administrateur
- M. Réal Sureau, administrateur

M. Jean-Guy Desjardins, président du Conseil et chef de la direction de Fiera Capital inc. se joint à eux au sein de la *Société de services financiers Fonds FMOQ inc.* (société mère).

D^r Mathieu Proulx, secrétaire de l'Association des optométristes du Québec, se joint aussi à eux, à titre de membre du Comité de placement des Fonds FMOQ.

Nous adressons nos félicitations et nos remerciements à tous ces membres pour leur collaboration et leur appui.

Rapport du comité d'examen indépendant

À la suite de l'adoption du règlement 81-107 de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les Fonds FMOQ, comme tous les fonds communs de placement disponibles sur le marché, ont mis sur pied un comité d'examen indépendant qui est pleinement opérationnel depuis le 1^{er} novembre 2007. Le rôle de ce dernier est d'examiner les possibles situations conflictuelles entre, d'une part, l'intérêt de la société de gestion du Fonds et de ses fournisseurs et, d'autre part, ceux des participants et participantes. Conformément au règlement, le comité doit préparer et mettre un rapport annuel à la disposition des participants et participantes. Le document relatif à la première année d'activité complète (2008) du comité d'examen indépendant des Fonds FMOQ est maintenant disponible. Il peut être obtenu en communiquant avec la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* par téléphone ou par le biais de son site Internet (www.fondsfoq.com), ou par celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com). De plus, il est possible de joindre en toute confidentialité la présidente du comité par courriel (jlacoste@fondsfoq.com).

Autres rapports réglementaires

Tout comme le rapport du comité d'examen indépendant des Fonds FMOQ, l'ensemble des rapports statutaires des Fonds FMOQ sont maintenant disponibles dans notre site Internet (www.fondsfoq.com) ou dans celui des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (www.sedar.com). Il est donc

possible de consulter les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement de chacun des Fonds FMOQ. Une version en format papier peut également être obtenue en communiquant directement avec nous. Les personnes ayant déjà fait cette demande les ont reçus récemment. Comme ces documents contiennent une foule de renseignements pertinents et intéressants sur les Fonds FMOQ, il est important de les consulter. Et n'hésitez pas à communiquer avec nous, si des renseignements additionnels s'avéraient nécessaires !

Prospectus et notice annuelle des Fonds FMOQ

Le nouveau prospectus et la nouvelle notice annuelle des Fonds FMOQ seront publiés sous peu. Ces documents, tout comme les autres concernant les Fonds FMOQ, peuvent être obtenus en communiquant directement avec nous ou par le biais des sites Internet susmentionnés (www.fondsfoq.com et www.sedar.com).

La pratique médicale en société : un examen s'impose

L'exercice de la profession médicale au sein d'une société incorporée est possible depuis maintenant deux ans. Si vous ne l'avez pas déjà fait, un examen de votre situation personnelle s'impose, et ce, d'autant plus que nombre d'omnipraticiens et omnipraticiennes, qui ne voyaient aucun avantage à se prévaloir de ces nouvelles dispositions, ont constaté avec étonnement les bénéfices qu'ils pouvaient en tirer. Afin de vous aider dans cet examen, notre service de planification financière offre un service d'analyse sommaire. Ainsi, moyennant des honoraires modiques, vous serez en mesure de prendre une décision éclairée quant à la pratique en société. Puisqu'il y va de votre intérêt, communiquez sans tarder avec notre service de planification financière.

Service-conseil gratuit, sans aucun engagement

Les conseillers de la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* peuvent analyser votre portefeuille de placements et vous faire des recommandations objectives, et ce, **sans aucuns frais ni engagement** de votre part. Comme ils ne sont pas rémunérés à commission, vous avez l'assurance d'obtenir des conseils judicieux, objectifs et impartiaux, car ils ont vos intérêts à cœur. Par la suite, si vous souhaitez mettre en application leurs

recommandations ou tout simplement faciliter le suivi de votre portefeuille en rapatriant l'ensemble de vos actifs en un seul endroit, ils se feront un devoir et un plaisir de vous aider. Saisissez l'occasion !

Présence en région de nos conseillers

Tout comme par les années passées, nos conseillers seront présents au cours du printemps dans les diverses régions du Québec. Les participants et participantes aux Fonds FMOQ, de même que les médecins et optométristes pratiquant dans les régions visitées, sont avisés à l'avance, par lettre, afin qu'ils puissent prendre rendez-vous avec notre conseiller. N'hésitez pas à profiter de nos visites.

Une nouvelle brochure d'information sur le REEE

Cette année, nous publions une nouvelle brochure à caractère financier à l'intention des participants et participantes aux Fonds FMOQ et de la communauté médicale en général. Ce document traitera du régime enregistré d'épargne-études (REEE). Il contiendra toute l'information pertinente sur ce produit excessivement intéressant pour préparer l'avenir de vos enfants ou petits-enfants. Dans notre envoi du mois de décembre dernier, nous avons joint un coupon-réponse à remplir afin de recevoir cette brochure. Les personnes qui ne l'ont pas fait et qui souhaitent la recevoir, ou bien obtenir celles publiées antérieurement (*Le REER – Les Fonds communs de placement – La gestion de placement – Les finances personnelles de A à M – Les finances personnelles de N à Z – L'indépendance financière : Accumulation d'un capital-retraite – L'indépendance financière : Utilisation optimale d'un capital-retraite*), sont invitées à communiquer avec nous ou à visiter notre site Internet (www.fondsfmoq.com) afin de les consulter ou de les télécharger.

Rappel sur les instructions téléphoniques

Conformément au Règlement 81-102 de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), nous devons vous rappeler annuellement, que nous pouvons effectuer un rachat **si** :

1) nous avons reçu un ordre de rachat par écrit, rempli et signé par le détenteur ou la détentrice des parts ou pour son compte ;

ou

2) nous permettons les ordres de rachat par téléphone ou par un moyen électronique, par le détenteur ou la détentrice des parts ou pour le compte du porteur – **et** – que des arrangements préalables ont été pris à cet effet et que l'ordre de rachat est fait conformément à ces arrangements.

Aussi, afin de vous permettre de nous transmettre vos ordres de rachat par téléphone ou par Internet, nous avons adopté le formulaire d'autorisation limitée recommandé par l'Institut des fonds d'investissement au Canada. En juin dernier, nous l'avons transmis à tous nos participants et participantes. Si vous n'avez pas rempli et retourné ce formulaire, nous serons légalement tenus de vous demander un document signé de votre part pour **toute** demande de rachat de vos Fonds, que ce soit pour un encaissement ou pour un simple réinvestissement dans un autre Fonds. Il est donc très important, si vous ne l'avez pas déjà fait, que vous remplissiez et retourniez ce formulaire le plus rapidement possible. Ce faisant, vous éviterez tout délai éventuel dans l'exécution de vos transactions. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller des Fonds FMOQ ou allez à la section « Formulaires » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com) pour en imprimer une copie. Nous vous remercions de votre collaboration.

Sauvons l'environnement

Notre société est en plein virage vert. Nous examinons toutes nos procédures et méthodes de travail afin de réduire notre consommation de ressources et de diminuer notre empreinte environnementale. Bien que certaines actions soient plus difficiles à réaliser à cause de contraintes réglementaires ou informatiques, certaines sont facilement réalisables et ne demandent que la collaboration de tout un chacun. Comme vous le savez peut-être déjà, les participants et participantes aux Fonds FMOQ peuvent se prévaloir de la possibilité de ne plus recevoir la version papier de leurs relevés de placement. Nous avons modifié nos systèmes informatiques afin de pouvoir déposer, dans la section « Accès à votre compte » de notre site Internet (www.fondsfmoq.com), les relevés de placement de ceux et celles qui en font la demande. Cette section, entièrement sécurisée et exclusivement accessible par le détenteur ou la détentrice du compte, permet déjà de consulter celui-ci en tout

temps. Chaque participant ou participante qui optera pour cette nouvelle opportunité recevra, lors du dépôt de son relevé de placement dans le site, un courriel l'informant de la disponibilité du relevé. Ce message contiendra aussi des hyperliens permettant de consulter la documentation normalement incluse dans l'envoi.

Dans le même ordre d'idées, les participants et participantes aux Fonds FMOQ qui ne souhaitent plus recevoir d'avis de transactions chaque fois qu'ils en effectuent une peuvent en faire la demande. Cette nouvelle option peut être particulièrement intéressante pour les personnes qui ont adhéré aux prélèvements préautorisés effectués régulièrement.

Pour se prévaloir de ces deux possibilités, il faut toutefois obligatoirement être inscrit à notre service de consultation du compte par le biais d'Internet et signer le formulaire à cet effet. Pour de plus amples informations, consultez votre conseiller des Fonds FMOQ. Merci de nous aider à sauver l'environnement !

De plus en plus présente au sein de la communauté

Dans un souci de mieux connaître la réalité et les besoins de notre clientèle et, parallèlement, pour mieux faire connaître les avantages uniques des produits et services que notre société offre à la communauté médicale, notre équipe accroît son engagement dans les diverses activités des médecins, futurs médecins et optométristes. Nous avons donc eu le plaisir, au cours des derniers mois, de participer aux activités suivantes : soirée-bénéfice du Programme d'aide aux médecins, soirée de remise des prix et bourses de la Faculté de médecine de l'Université Laval, et soirée d'information des finissants en optométrie. Si vous organisez une activité regroupant des médecins, de futurs médecins, des optométristes ou de futurs optométristes, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera grand plaisir d'y participer d'une façon ou d'une autre.

METTRE LA CRISE EN PERSPECTIVE

Depuis l'automne dernier, on peut difficilement passer une journée sans entendre parler, lire ou voir à la télé un reportage ou une manchette qui fait écho à la crise économique qui sévit à l'échelle de la planète. Seule bonne nouvelle, que tout le monde semble vouloir ignorer, l'histoire nous enseigne que chaque crise connaît un dénouement et celle que nous traversons ne fera donc pas exception.

À chaque jour qui passe – et avec une constance alarmante – le portrait général de l'économie mondiale ne fait que s'assombrir.

Chaque nouvelle prévision d'économistes nous apprend que la récession va être plus grave que ce qui avait été jusque-là escompté, qu'elle sera plus longue que prévu et que la reprise sera beaucoup moins rapide et spectaculaire qu'on ne l'anticipait.

De plus en plus, certains évoquent même, sans scrupule aucun, le spectre de la réédition de la Grande dépression des années 30. S'il s'agit certes d'une analogie évocatrice, elle est cependant nettement exagérée.

Le monde a changé depuis les années 30, celui de la finance et de l'économie aussi. Pas toujours pour le mieux, comme les derniers dérapages du papier commercial adossé à des actifs nous l'ont brutalement rappelé, mais, de façon générale, les hommes ont appris de leurs erreurs et le système financier est beaucoup mieux outillé aujourd'hui pour faire face à la crise qu'il ne l'était à l'époque.

UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT

Il faut d'abord rappeler quelques éléments qui ont caractérisé la plus grave crise économique de l'histoire moderne. La crise de 1929 a pris son origine avec le krach boursier d'octobre 1929, lorsque la bourse newyorkaise s'est littéralement effondrée. Ce krach s'est poursuivi

durant trois ans, au cours desquels la valeur moyenne des titres a chuté de 80 %.

Beaucoup de petits investisseurs avaient emprunté à la banque pour « jouer » à la bourse et beaucoup de banques avaient elles-mêmes investi directement à la bourse. De 1930 à 1933, quelque 9 000 banques américaines ont fait faillite, entraînant avec elles 15 % de l'épargne totale aux États-Unis.

Comme cela a été le cas en octobre et novembre derniers, on s'est retrouvé durant les années 30 dans une situation de « credit crunch ». Les banques n'avaient plus de liquidités pour financer les individus et les entreprises et elles ont ainsi provoqué une incroyable cascade de faillites.

La production industrielle a été complètement paralysée et a chuté de 50 % en trois ans. Le taux de chômage a explosé pour atteindre 25 % et le produit intérieur brut américain a lui-même enregistré une baisse de 33 %.

MISÈRE ET PAUVRETÉ

Les prix des denrées agricoles et des matières premières ont chuté de plus de 25 %. Les fermiers du « middle-west » américain ont à peu près tous fait faillite et ont migré dans le plus total dénuement vers les centres urbains.

On parle ici de conditions extrêmes. Il n'existait à l'époque aucun filet social capable d'alléger la misère humaine. La cohorte de millions de chômeurs vivait de mendicité et s'alimentait dans les soupes populaires improvisées.

Ce n'est qu'en 1933, avec l'élection de F.D. Roosevelt et la mise en oeuvre de son « new deal » que la situation a cessé de se détériorer. Pour enrayer la crise, le nouveau président a engagé le pays dans un vaste chantier: construction de nouveaux barrages, de nouvelles routes, d'hôpitaux et d'écoles.

L'État devait intervenir pour redonner du travail aux citoyens américains afin qu'ils se remettent à dépenser, ce qui s'est fait progressivement jusqu'en 1939. Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et la mise en place d'une redoutable industrie militaire a alors mobilisé le pays. En 1945, la Grande dépression était devenue chose du passé.

DES PARAMÈTRES BIEN DIFFÉRENTS

La Grande dépression des années 30 a été sans conteste la plus grave crise économique de l'histoire contemporaine. Elle ne s'est pas limitée aux seuls États-Unis, tous les pays européens et latino-américains ont été également foudroyés.

Une des raisons de cette détérioration généralisée a été la mise en place systématique de mesures protectionnistes. Tous les pays frappés par la crise tenaient absolument à protéger leurs rares industries qui opéraient toujours en érigeant des barrières tarifaires pour empêcher l'arrivée de produits étrangers concurrents. Un repli sur soi qui n'a fait qu'aggraver le problème.

Le ralentissement économique que nous observons aujourd'hui à l'échelle planétaire est lui aussi important, mais il n'y a aucune espèce de commune mesure entre le contexte des années 30 et celui qui nous préoccupe actuellement.

Même si les pronostics ont tendance à varier et à devenir plus sombres de jour en jour, le Fonds Monétaire International (FMI) prévoit toujours que l'économie mondiale devrait se contracter de 1 % en 2009, après avoir enregistré un taux de croissance respectable de 3,2 % en 2008.

Le FMI prévoit que l'économie des pays les plus industrialisés va connaître un repli moyen de 3 % à 3,5 % en 2009. Aux États-Unis, on anticipe toujours un taux de croissance négatif de 2,6 % pour l'année en cours.



MARTIN VALLÉE, CFA
Conseiller
Représentant en épargne collective
Les Fonds d'investissement FMOQ inc.
Responsable du suivi des gestionnaires
Société de gérance des Fonds FMOQ inc.

Comme on le constate, aussi virulente que la crise puisse paraître, on est loin de la situation qui prévalait entre 1930 et 1933 lorsque le PIB américain a reculé de 33 % et que l'économie mondiale s'est contractée de quelque 15 %.

Au Canada, selon les dernières prévisions disponibles, on estime que l'activité économique devrait se replier de 2,5 % en 2009 avant de reprendre progressivement une voie ascendante en 2010. En 1930, le PIB canadien avait enregistré une chute de 13 %, faut-il rappeler.

FILET SOCIAL

Autre paramètre qui ne supporte pas la comparaison, le chômage. Durant la crise des années 30, le taux de chômage était de 25 % aux États-Unis, il est aujourd'hui à 8,1 %. À l'époque, faut-il le rappeler, les chômeurs étaient des indigents qui ne pouvaient compter sur aucune autre assistance financière que la charité.

Aujourd'hui, même s'ils vivent un drame humain personnel déchirant, les chômeurs peuvent bénéficier de prestations d'aide qui leur permettent de survivre sans avoir à quémander. Ultimement, lorsqu'ils auront épuisé ces ressources, ils auront droit à une forme d'assistance sociale minimale.

Au Québec, on estime que la récession va entraîner la perte de 62 000 emplois en 2009. Le taux de chômage qui était tout juste sous la barre des 8 % devrait atteindre la marque des 9,1 % à la fin de l'année. Lors de la récession de 1982, le Québec affichait un taux de chômage de plus de 14 %, doit-on relativiser.

STABILISATION FINANCIÈRE

Si la crise financière et boursière qui a plongé le monde en état de choc au cours de l'automne dernier a des origines semblables à celle de 1929, ses effets ne seront pas aussi durables que lors de la Grande dépression des années 30.

À l'époque, lorsque les banques ont fait massivement faillite et que les liquidités ont subitement et cruellement fait défaut, les autorités monétaires, tant américaines qu'européennes, sont restées totalement neutres. Le système, croyait-on à l'époque, allait se régénérer de lui-même.

L'histoire nous a démontré que l'action énergique des banques centrales est déterminante lorsque survient une crise. On l'a vu lors du krach boursier de 1987. Dès le jour qui a suivi le krach du 17 octobre, la Banque centrale américaine et les autres banques centrales européennes ont injecté massivement des liquidités dans le système pour permettre aux courtiers de payer leurs clients qui vendaient en panique.

Parallèlement, on a réduit de façon systématique les taux d'intérêt pour permettre un plus grand accès au crédit. Cette intervention musclée a permis de calmer le jeu et d'empêcher même l'avènement d'une récession que tous et chacun appréhendaient.

Lorsque la crise financière a éclaté cet automne, toutes les banques centrales ont coordonné leurs efforts pour en réduire le choc. On a injecté des centaines de milliards de dollars pour solidifier le bilan d'institutions financières sérieusement menacées de disparaître et on a mis les liquidités disponibles pour répondre à la demande des consommateurs et des entreprises.

MARCHÉS BOURSIERS : LE TEMPS FAIT SON ŒUVRE

Mis à part le cas extrême de 1929, toutes les récessions d'après-guerre ont eu une durée de vie moyenne de 11 mois. L'actuelle récession sera vraisemblablement plus longue que la moyenne, mais elle ne devrait pas excéder l'année 2009, selon l'opinion générale des prévisionnistes.

Historiquement, les marchés boursiers anticipent de six mois la fin d'un cycle de contraction économique. C'est donc dire que les marchés devraient eux-mêmes retrouver de façon plus stable et durable un mode haussier à partir du deuxième semestre de l'année.

Depuis 1950, la bourse américaine a enregistré 11 situations de marchés baissiers*, durant lesquelles l'indice S&P 500 a reculé de 32 % en moyenne. La durée de ces marchés négatifs a été de 12 mois en moyenne.

Lorsque les marchés mettent un terme à leur descente et se remettent à progresser, l'indice S&P 500 a historiquement réussi à produire un rendement moyen de 29,5 % en 12 mois et de 42,3 % en 24 mois.

C'est donc dire qu'il faut habituellement compter deux ans avant que le marché récupère la presque totalité des pertes qu'il a enregistrées.

Cet autre enseignement de l'histoire récente rappelle donc aux investisseurs que la patience est payante lorsqu'on laisse tout simplement le temps faire son oeuvre.

* pour les détails de ces 11 marchés baissiers, vous référer à notre article du Bulletin trimestriel de septembre 2008.

UN PENSEZ-Y BIEN !

Depuis mars 2007, il est possible d'exercer la profession médicale au sein d'une société incorporée. En raison de son importance, la décision de se constituer en personne morale doit être mûrement réfléchie. Aussi est-il opportun de vous demander, dans un premier temps, si cette avenue est vraiment intéressante et profitable pour vous.

À cet égard, notre service de planification financière est à votre disposition pour vous fournir, moyennant des honoraires fixes de 300 \$ plus taxes, une analyse de votre situation personnelle. Cette démarche avisée vous permettra de faire un choix éclairé.

Communiquez avec nous !

F O N D S
FMOQ



CONNAISSEZ-VOUS LES TROIS FONDS FMOQ DIVERSIFIÉS ?

MARTIN VALLÉE, CFA

Environ 85 % des actifs investis dans les Fonds FMOQ le sont dans un de nos trois Fonds diversifiés, soit le Fonds omnibus FMOQ, le Fonds de placement FMOQ et le Fonds revenu mensuel FMOQ.

Bien que ces Fonds se retrouvent dans pratiquement tous les portefeuilles des participants, plusieurs d'entre eux ne savent pas toujours précisément ce qui les différencie.

LE FONDS OMNIBUS FMOQ

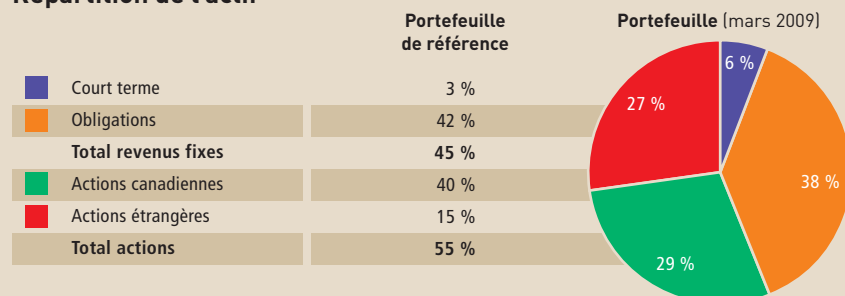
Le plus ancien – et plus populaire – Fonds de la famille des Fonds FMOQ est celui dont la composition ressemble le plus à une caisse de retraite traditionnelle.

D'un niveau de risque moyen, il est investi de façon à répondre le mieux possible à ses deux objectifs fondamentaux, soit :

- 1) offrir une bonne croissance du capital à long terme ;
- 2) accorder de l'importance à la sécurité de ce capital.

Pour ce faire, il investit 55 % de son actif en actions canadiennes, américaines et internationales, et 45 % de son actif en obligations et titres du marché monétaire. Le Fonds est régulièrement rééquilibré afin de respecter ces pondérations. Cela signifie qu'en période de marché boursier haussier, le Fonds omnibus FMOQ « réalise » ses profits en vendant des actions, alors qu'en période baissière, il utilise ses titres à revenu fixe pour racheter des actions à meilleurs prix.

Répartition de l'actif

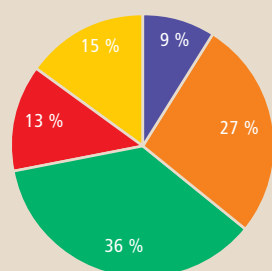


LE FONDS DE PLACEMENT FMOQ

Son niveau de risque est légèrement plus élevé que le Fonds omnibus FMOQ, et ce, pour deux raisons :

- 1) en temps normal, il détient davantage d'actions que le Fonds omnibus FMOQ, soit 65 % au lieu de 55 % ;
- 2) un gestionnaire a le mandat d'ajouter au rendement du Fonds en achetant ou en vendant un pourcentage d'actions en fonction de ses perspectives, plutôt que de le rééquilibrer régulièrement vers sa cible. De fait, la politique de placement du Fonds permet d'afficher une portion variant de 55 % à 75 %.

Portefeuille (mars 2009)



Marge de manœuvre - répartition des actifs

	Minimum	Cible	Maximum
Court terme	0 %	3 %	23 %
Obligations	22 %	32 %	42 %
Total revenus fixes*	25 %	35 %	45 %
Actions canadiennes	25 %	35 %	45 %
Actions américaines	10 %	15 %	30 %
Actions EAE0	10 %	15 %	30 %
Sous-total actions étrangères*	20 %	30 %	50 %
Total actions*	55 %	65 %	75 %

* Les totaux en revenus fixes, actions étrangères et actions font l'objet de minimums ou de maximums distincts de leurs composantes respectives.

Bien que le Fonds omnibus FMOQ et le Fonds de placement FMOQ soient présentement gérés par les mêmes conseillers en placement, il se pourrait que le gestionnaire des Fonds FMOQ (la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.*) décide un jour d'ajouter d'autres éléments de différenciation, tout en respectant les niveaux de risque différents souhaités pour chacun des Fonds FMOQ. Le cas échéant, ces distinctions pourraient être une stratégie de couverture de devises, un investissement dans des pays émergents, un conseiller en placement différent ou additionnel, etc.

Pour les investisseurs capables de tolérer une plus grande volatilité des rendements, il est intéressant de noter qu'au cours des 20 dernières années, le Fonds de placement FMOQ a pu dégager un rendement supérieur au Fonds omnibus FMOQ (8,8 % comparativement à 7,3 % au 27 mars 2009), précisément à cause de son pourcentage d'actions plus élevé et une politique de placement plus flexible en terme de répartition d'actifs.

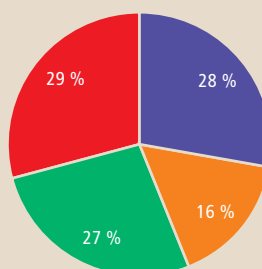
LE FONDS REVENU MENSUEL FMOQ

Créé en octobre 2006, ce Fonds s'avère un bon complément aux deux premiers Fonds diversifiés.

Il vise à générer un revenu stable, sous forme d'intérêts et surtout de dividendes, et est entièrement investi au Canada, permettant ainsi aux participants qui en détiennent des parts de profiter des crédits d'impôt pour dividendes de source canadienne.

L'actif de ce Fonds se divise entre le marché monétaire, les obligations, les actions privilégiées, les actions ordinaires à dividende élevé et les fiducies de revenu. Un mandat de répartition des actifs a été également confié à un conseiller en placement à qui incombe la responsabilité d'augmenter ou de réduire l'une ou l'autre des classes d'actifs.

Portefeuille (mars 2009)



Marge de manœuvre - répartition des actifs

	Minimum	Cible	Maximum
Court terme et obligations canadiennes	20 %	30 %	40 %
Actions canadiennes privilégiées	10 %	15 %	20 %
Actions canadiennes ordinaires à dividendes	15 %	25 %	35 %
Fiducies canadiennes de revenu	15 %	30 %	40 %

En terminant, rappelons que le conseil d'administration de la *Société de gérance des Fonds FMOQ inc.* supervise les mandats de gestion confiés aux différents conseillers en placement des Fonds FMOQ et s'assure d'apporter des changements, lorsque nécessaire.

Dans un prochain article, nous approfondirons le sujet en analysant le travail des conseillers en placement des Fonds FMOQ, c'est-à-dire la manière dont ils sélectionnent les actions et les obligations à inclure dans nos Fonds, ainsi que leur façon d'adapter leurs sélections de titres en fonction des différents types de marché.

DES MODIFICATIONS AUX LOIS FISCALES SUR LE REVENU



ROBERT COMTOIS, CGA, PL.FIN.
Représentant en épargne collective
et Responsable du développement –
ouest du Québec

Dans leurs plus récents budgets, les gouvernements du Canada (27 janvier 2009) et du Québec (19 mars 2009) ont proposé des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu dont certaines méritent d'être portées à l'attention de nos lecteurs.

Les mesures prévues dans le budget fédéral ayant reçu la sanction royale, elles sont en vigueur. Par contre, le budget du gouvernement du Québec n'a pas encore été adopté au moment de la rédaction de ce texte. Les mesures devraient normalement suivre celles adoptées par le gouvernement du Canada. Si tel n'était pas le cas, nous vous en informerions dans le prochain numéro.

1 MESURES VISANT L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

A. Hausse des limites de retrait aux termes du Régime d'accession à la propriété

Le Régime d'accession à la propriété (RAP) permet aux acheteurs d'une première habitation de retirer jusqu'à 20 000 \$ d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) afin d'acheter ou de construire une habitation admissible.

Contrairement aux retraits ordinaires effectués dans un REER, ceux dans le cadre d'un RAP sont libres d'impôt, mais ils doivent être remboursés dans le REER à l'intérieur d'une période de 15 ans. Généralement, il faut rembourser chaque année 1/15^e du total des montants retirés, et ce, à compter de la deuxième année suivant celle où les retraits ont été faits.

La limite maximale passera de 20 000 \$ à 25 000 \$ et s'appliquera aux retraits effectués **après le 27 janvier 2009** pour l'achat d'une habitation, plus accessible ou plus fonctionnelle, par une personne admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) ou par un parent de cette personne, au bénéfice de celle-ci. Il s'agit de la première hausse de la limite de retrait du RAP depuis sa création en 1992.

B. Décès d'un détenteur de REER ou de FERR

La juste valeur marchande des placements détenus dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) au décès d'un particulier est généralement incluse dans son revenu l'année de son décès, sauf lors d'un transfert entre conjoints.

Une augmentation ultérieure de la valeur des placements détenus dans le REER est généralement incluse dans le revenu des bénéficiaires du REER lors de la distribution des placements. Des règles semblables s'appliquent aux fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

Toutefois, aucune disposition fiscale ne reconnaît la perte de valeur des placements détenus dans un REER ou un FERR survenant **après** le décès du particulier et **avant** la distribution des placements aux bénéficiaires.

Désormais, lors de la distribution finale des biens détenus dans un REER ou un FERR d'un rentier décédé, il sera possible de :

- reporter rétrospectivement les pertes de valeur des placements détenus dans un REER ou un FERR survenant après le décès du particulier;
- déduire ces pertes du montant provenant d'un REER et d'un FERR devant être inclus dans le revenu du particulier l'année de son décès.

Le montant pouvant être reporté rétrospectivement correspond en général à la différence entre le montant provenant des REER ou des FERR qui est inclus dans le revenu du particulier par suite de son décès et la somme de tous les montants payés à partir des REER ou des FERR après son décès.

Cette mesure s'appliquera aux REER et aux FERR de particuliers décédés dont la distribution finale des placements détenus aura été effectuée après 2008.

2 MESURE VISANT L'IMPÔT SUR LE REVENU DES ENTREPRISES

Cette mesure concerne les médecins qui ont incorporé leur pratique médicale.

Plafond des affaires pour petites entreprises

Dans le but d'offrir un allègement fiscal supplémentaire aux petites entreprises, le montant annuel des bénéfices tirés d'une entreprise exploitée activement et donnant droit au taux réduit d'imposition passera de 400 000 \$ à 500 000 \$, à compter du 1^{er} janvier 2009.

Dans le cas des sociétés dont l'année d'imposition ne coïncide pas avec l'année civile, la majoration du plafond des affaires sera calculée au prorata.

LE CHOIX NATUREL DES OMNIS



Filiale de la FMOQ, la société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* a ses racines chez les membres de la FMOQ et elle est le fruit de trois décennies de développement et d'adaptation à leurs besoins et à leurs intérêts. Elle regroupe une équipe multidisciplinaire de professionnels chevronnés dont la mission consiste à offrir, aux membres de la Fédération et à leurs proches, des produits et services financiers à grande valeur ajoutée.

Vous participez aux Fonds FMOQ? Informez-vous sur la façon d'accéder à votre relevé de placement par voie électronique. Ce faisant, vous recevrez l'information plus rapidement et poserez un geste pour l'environnement.



VALEURS MOBILIÈRES
BANQUE LAURENTIENNE

Associé à un courtier de plein exercice, ce conseiller en placement est exclusivement dédié aux clients référés par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* dans le cadre d'une entente de partenariat.

Il compte 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR ET CELI AUTOGÉRÉS
COMPTE AU COMPTANT
COURTAGE DE PLEIN EXERCICE**

PAUL ANGERS

1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 1122, Montréal (Québec) H3G 1R8
angersp@vmbi.ca

Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636

Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Fonds canadien de protection des épargnants

LA MÉDECINE DEVIENT AFFAIRE DE PROFESSIONNELS

Discipline en développement depuis la seconde moitié du XI^e siècle, la médecine entre dans les universités naissantes et son enseignement suit la voie tracée par les maîtres de Salerne. Cependant, seules les universités principales de Bologne, de Montpellier et de Paris le dispensent de manière continue et significative, et ce, jusqu'au milieu du XIV^e siècle.

Pourtant réputée pour son enseignement de la théologie et de la philosophie, Oxford n'atteint pas un haut niveau en médecine pendant le Moyen Âge. Il en va de même pour Cambridge. C'est au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle et pendant le XV^e que l'enseignement médical universitaire gagne l'Espagne, le Saint-Empire (regroupement politique des terres d'Europe occidentale et centrale) ainsi que d'autres villes d'Italie et de France.

Alors que l'influence de la philosophie permet de sortir la médecine du rang des arts mécaniques, en particulier pendant le XIII^e siècle, l'évolution de la profession est graduellement marquée par une démarcation entre la philosophie et la médecine, et par une redéfinition des rapports entre la théorie et la pratique.

Pendant les deux derniers siècles du Moyen Âge, la formation médicale, sanctionnée par des grades universitaires, se différencie des autres cycles d'études et trace les lignes d'une profession qui s'affirme de plus en plus. Entre les années 1280 et 1320, la médecine en vient à ne plus être considérée comme une discipline qui n'intéresse qu'accessoirement des hommes curieux des choses de la nature ou soucieux d'aider leurs prochains; elle devient affaire de professionnels.

Source : CALLEBAT, Louis et autres. *Histoire du Médecin*, Flammarion, Paris, 1999, 319 p.

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Les marchés financiers ont poursuivi leur déroute pendant les deux premiers mois de l'année, particulièrement les marchés boursiers qui ont baissé de plus de 20 %. Depuis le 9 mars 2009, nous avons observé un revirement de situation alors que les titres boursiers ont amorcé un revirement à la hausse qui a engendré des gains d'environ 20 %. La crainte que l'économie soit en fort ralentissement s'est concrétisée puisque la décroissance du PIB américain a été supérieure à 6 % au quatrième trimestre de 2008 et que tout indique que la chute au premier trimestre de 2009 sera d'environ 5 %. L'absence de demande pour les produits et services dans les pays développés s'est traduite par une chute précipitée du commerce mondial. L'accès difficile au crédit a été la source initiale de la baisse de demande et la liquidation d'inventaires déjà amorcée devrait continuer d'affecter négativement la croissance économique au cours des prochains mois.

Les gouvernements à travers le monde ont annoncé d'importants programmes visant à stimuler l'économie. La rectitude fiscale a laissé place à une perspective de déficits importants pour les prochaines années alors que l'appareil gouvernemental tente de remplacer le secteur privé pendant que celui-ci est accablé par les effets pervers de la crise financière en raison du manque d'accès à du financement abordable. De plus, certaines banques centrales comme la Banque d'Angleterre, la Banque de Suisse, la Banque du Japon et la Réserve Fédérale américaine ont procédé à l'impression d'argent pour acheter des actifs financiers dans le but de décongestionner le système de crédit.

La réduction du levier financier continue de se manifester et les ménages essaient de réduire leur dépendance envers la dette puisque le marché de l'emploi se détériore et que les termes de crédit sont perçus comme onéreux.

Nous sommes présentement dans une récession et la clé pour identifier le comportement des marchés financiers pour la prochaine année sera de savoir si nous observons une reprise économique.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENUS FIXES

La gestion des taux directeurs par les banques centrales a laissé place à des méthodes moins traditionnelles pendant que la crise bat son cours. Les banques centrales ont commencé à acheter des titres à revenus fixes ce qui devrait mettre une pression à la baisse sur les taux. La Banque du Canada nous indiquera en avril si elle achète des titres obligataires à l'aide de l'utilisation de la planche à billet. Le fonctionnement du système canadien a été très envié ce qui limite la nécessité d'utiliser des méthodes non-traditionnelles de stimulation monétaire mais les risques d'inflation ne font pas partie des inquiétudes actuelles du gouverneur de la Banque, Mark Carney, puisque l'excès de capacité et l'absence d'anticipations inflationnistes donnent une marge de manœuvre supplémentaire. Il est donc fort probable que le Canada rejoigne les autres pays et imprime de l'argent. Par contre, les stimuli fiscaux doivent être financés et les émissions d'obligations deviennent de plus en plus grandes, ce qui met une pression à la hausse sur les taux d'intérêt. En somme, les obligations sont prises entre les achats des banques centrales et une offre incessante d'obligations.

MARCHÉS BOURSIERS

Les marchés boursiers ont trébuché en janvier et février et se sont relevés en mars alors que l'excès de pessimisme a laissé place à un léger vent d'optimisme. Les perspectives de croissance économique seront la clé pour déterminer la direction des marchés dans les prochains mois. Puisqu'il existe beaucoup d'incertitude à ce point, nous devons être aux aguets car la réaction à la hausse ou à la baisse pourrait être brutale.

À L'HORIZON

Les facteurs déterminants pour nos perspectives de marché de la prochaine année sont la croissance économique mondiale, le commerce mondial et la confiance du public envers les gouvernements. Actuellement, nous croyons que le scénario économique le plus probable, soit une **reprise** qui sera très positive envers les marchés boursiers et néfaste aux obligations gouvernementales. Toutefois, nous ne pouvons écarter ces trois autres scénarios, beaucoup moins favorables aux actifs risqués : **une récession sévère accompagnée de déflation**, **une augmentation rapide de l'inflation** ou **une fausse reprise**.

Le 9 mars, nous avons augmenté notre pondération en actions au profit des obligations puisque le compromis entre le rendement et le risque devenait plus attrayant. Nous avons présentement une position neutre en actions, une sous-pondération en obligations et une surpondération en encaisse.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 27 MARS 2009

FONDS FMOQ	Année à jour	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
■ Monétaire	0,37	2,66	3,45	3,58	3,32	3,05	3,38	3,89	5,10	10,014
■ Omnibus	-3,05	-16,80	-9,41	-3,98	0,11	1,26	3,01	6,18	7,29	17,378
■ Fonds de placement	-1,24	-15,15	-9,07	-3,42	0,65	1,64	2,78	7,15	8,77	18,178
■ Revenu mensuel	1,65	-16,82	-7,68	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	4,58 (06.10.06)	7,844
■ Obligations canadiennes	0,64	2,37	3,37	3,72	3,98	3,74	s.o.	s.o.	5,41 (16.03.01)	10,755
■ Actions canadiennes	-0,22	-33,47	-18,12	9,75	-1,97	0,67	4,56	s.o.	7,29 (31.05.94)	14,715
■ Actions internationales	-12,64	-30,86	-23,41	-12,97	-6,90	-5,31	-4,36	s.o.	0,41 (31.05.94)	5,662

Les Fonds FMOQ sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*, cabinet de services financiers. Un placement dans les Fonds FMOQ s'effectue sans frais, mais implique des frais de gestion annuels, prélevés à même les Fonds. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique qui tient compte des fluctuations de la valeur des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ne tient pas compte de l'impôt sur le revenu payable par un porteur et qui aurait pour effet de réduire le rendement net. Les Fonds FMOQ ne sont pas garantis, ni couverts par un organisme d'assurance-dépôts. La valeur des parts fluctue souvent et rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement dans l'avenir. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,95 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport; celui-ci ne représente pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT

Les Fonds FMOQ étant évalués le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 12 h le vendredi (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante.

Concernant les transactions dites électroniques (par Internet) ou impliquant le débit préautorisé sur instructions, l'heure limite est fixée à 10 h.

Nous vous remercions de votre collaboration.

FRAIS DE GESTION AU 28 FÉVRIER 2009

Types de fonds	Moyennes de l'industrie	Fonds FMOQ comparables	
Monétaires canadiens	1,04 %	■ Monétaire	0,42 %
Équilibrés canadiens	2,42 %	■ Omnibus ■ Revenu mensuel	1,00 %
Équilibrés	2,45 %	■ Placement	1,00 %
Obligations canadiennes	1,66 %	■ Obligations canadiennes	1,00 %
Actions canadiennes	2,40 %	■ Actions canadiennes	1,00 %
Actions mondiales	2,77 %	■ Actions internationales	1,00 %

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSISERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	27.03.09	Écarts	31.12.08	Écarts	26.09.08	Écarts	27.06.08	Écarts	28.03.08
S&P/TSX (Toronto)	-33,3 %	8 821,06	-1,9 %	8 987,70	-25,9 %	12 126,00	-15,5 %	14 355,21	8,5 %	13 233,79
S&P 500 (New York) **	-24,7 %	1 011,08	-7,8 %	1 096,71	-12,5 %	1 252,85	-3,0 %	1 291,95	-3,8 %	1 343,43
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-35,7 %	1 342,80	-10,6 %	1 502,45	-13,0 %	1 727,42	-12,7 %	1 978,00	-5,3 %	2 089,32
DEX Univers (obligations canadiennes)	4,3 %	705,40	0,9 %	699,30	4,0 %	672,40	-0,1 %	672,80	-0,5 %	676,00

* ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes.

** convertis en dollars canadiens.

La société *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* offre toute une gamme de produits et services financiers¹ aux membres de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, de l'Association des Optométristes du Québec ainsi qu'à leurs proches.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

Fonds FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

Autres familles de fonds communs de placement³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

Obligations garanties⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'*Épargne Placements Québec*.

Billets à capital protégé

Vous cherchez un produit hybride alliant la protection du capital à l'échéance avec un rendement potentiel plus élevé qu'un dépôt à terme ? Un billet à capital protégé pourrait répondre à votre besoin. Son rendement est lié à un ou à plusieurs indices boursiers, à un panier d'actions, à un fonds commun de placement ou même à l'évolution du prix de différents produits de base (le pétrole, l'or, le cuivre, etc.).

Grâce à des ententes conclues avec des firmes spécialisées dans la commercialisation et la distribution de produits de placement structurés et alternatifs, nous vous donnons accès aux principales émissions de billets liés.

Dépôts à terme⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme qui sont garantis sous certaines conditions*.

Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

* Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

Régimes autogérés, comptes au comptant, courtage à escompte ou de plein exercice^{6 ou 7}

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies. Investissez dans un REER autogéré ou dans un compte au comptant, ou adhérez au service de courtage à escompte ou de plein exercice.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut Québécois de Planification Financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

⁽¹⁾ directement ou par le biais d'ententes de partenariat

⁽²⁾ vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽³⁾ vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.* et des diverses sociétés émettrices

⁽⁴⁾ Épargne Placements Québec^(M) est une unité administrative du ministère des Finances du Québec

⁽⁵⁾ le capital est garanti, sujet aux limites en vigueur, par les divers régimes d'assurance-dépôts applicables

⁽⁶⁾ offerts par B2B Trust et MRS inc. et ses filiales dans le cadre d'ententes conclues par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*

⁽⁷⁾ offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par *Les Fonds d'investissement FMOQ inc.*



Montréal
1440, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 1111
Montréal (Québec)
H3G 1R8

Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

Québec
Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 740
Québec (Québec) G1V 4T2

Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

Site Internet
www.fondsfmq.com

Courriel
info@fondsfmq.com



ACTIFS EN SANTÉ